

RC-1/17 : Financement et budget de l'exercice biennal 2005-2006

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 4 de l'article 18 de la Convention,

1. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à créer, à titre provisoire, pour la période 2005-2006 :
 - a) Un Fonds général d'affectation spéciale pour le budget opérationnel;
 - b) Un Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées alimenté par des contributions volontaires;
2. *Approuve* un budget opérationnel de 3 667 041 dollars pour 2005 et un budget opérationnel estimatif de 3 542 159 dollars pour 2006 aux fins énoncées au tableau 1 de la présente décision;
3. *Décide* que le chiffre estimatif pour 2006 sera reconsidéré par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion sur la base des recommandations qui auront été faites par le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention;
4. *Se félicite* de la contribution annuelle de 1,2 million d'euros annoncée par le(s) gouvernement(s) hôte(s) du secrétariat de la Convention pour couvrir les dépenses prévues;
5. *Adopte* le barème indicatif des contributions pour la répartition des dépenses pour 2005 et provisoirement pour 2006 qui figurent au tableau 2 de la présente décision, et autorise le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention, conformément aux règles de gestion financière, à ajuster ce barème pour y inclure toutes les Parties pour lesquelles la Convention entrera en vigueur avant le 1^{er} janvier 2005 pour 2005, et avant le 1^{er} janvier 2006 pour 2006;
6. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement et tous ceux qui versent des contributions au Fonds d'affectation spéciale provisoire de la Convention à transférer le solde non dépensé de ce Fonds à l'un des Fonds d'affectation spéciale mentionnés ci-dessus au paragraphe 1 et prie le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention de rendre compte des fonds ainsi transférés;
7. *Invite* les organes directeurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer d'apporter leur soutien financier au fonctionnement de la Convention et de son secrétariat en 2005 et en 2006;
8. *Approuve* les tableaux d'effectifs du secrétariat de la Convention correspondant au budget opérationnel pour 2005 ainsi que les tableaux d'effectifs présentés à titre indicatif pour 2006 figurant au tableau 3 de la présente décision;
9. *Invite* la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à envisager, à sa première réunion, si possible et opportun, de cofinancer en 2006 le poste du chef conjoint des secrétariats des Conventions de Stockholm et de Rotterdam à la classe D-1;
10. *Autorise* le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention à transférer jusqu'à 20 % de crédits d'une rubrique budgétaire du budget approuvé à une autre rubrique budgétaire;
11. *Autorise* le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention à engager des dépenses à hauteur du montant approuvé pour le budget opérationnel, en prélevant sur les liquidités disponibles;
12. *Décide* de fixer le montant minimum de la réserve du Fonds de roulement pour 2005-2006 à 8,3 % du montant estimatif des dépenses du budget opérationnel, y compris les dépenses d'appui au programme;
13. *Décide en outre* que certaines contributions provenant de l'excédent du Fonds général d'affectation spéciale provisoire de la Convention devraient, ainsi que toute contribution versée par des non-Parties conformément au paragraphe 14 ci-dessous, être ajoutées à la réserve du Fonds de roulement pour 2005-2006 afin de porter le montant de la réserve à 15 % du montant estimatif des dépenses prévues pour le budget opérationnel, y compris les dépenses d'appui au programme, pour 2006;

14. *Décide* que les non-Parties à la Convention peuvent contribuer au Fonds général d'affectation spéciale en 2005-2006 pour augmenter la réserve du Fonds de roulement;

15. *Prend note* des estimations des dépenses au titre de la Convention qui seront financées à l'aide du Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées alimenté par des contributions volontaires, indiquées au table 4 de la présente décision, et prie instamment les Parties et invite les non-Parties ainsi que d'autres sources de financement à verser des contributions à ce Fonds;

16. *Décide* que, à titre exceptionnel et sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet, des fonds pourraient être prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées alimenté par des contributions volontaires pour faciliter la participation des pays en développement, en particulier celle des pays les moins avancés, ainsi que celle des pays à économie en transition qui se sont clairement engagés à devenir Parties à la Convention. La preuve d'un tel engagement politique pourra prendre la forme d'une assurance écrite du chef ou des chefs du secrétariat de la Convention que tel pays a l'intention de devenir Partie à la Convention;

17. *Invite* les Parties à noter que les contributions au budget opérationnel pour une année civile doivent être versées au 1^{er} janvier de cette année et prie instamment les Parties en mesure de le faire de verser leurs contributions promptement et intégralement et, à cet égard, demande que les Parties soient informées du montant de leurs contributions pour une année donnée avant le 15 octobre de l'année précédente;

18. *Invite* les Parties à indiquer au(x) chef(s) du secrétariat de la Convention le montant de toutes les contributions qu'elles versent au budget opérationnel au moment où le paiement est effectué;

19. *Prie* le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention de publier une liste des contributions mises en recouvrement reçues sur le site Internet de la Convention et de tenir cette liste à jour;

20. *Prie* le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention de présenter un rapport sur les activités du secrétariat, indiquant le montant des recettes et des dépenses pour 2005 et 2006, de préparer un budget pour l'exercice biennal 2007-2008, et de faire des recommandations sur l'avenir des Fonds d'affectation spéciale de la Convention en vue de les soumettre à la Conférence des Parties à sa troisième réunion;

21. *Note* qu'il convient de faciliter l'établissement des priorités en fournissant aux Parties, en temps utile, des renseignements sur les incidences financières des différentes options à l'examen, en tenant compte du paragraphe 18 ci-dessus et, à cette fin, prie le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention de présenter dans le projet de budget opérationnel pour l'exercice biennal 2007-2008 trois scénarios reposant sur :

- a) Une évaluation du taux de croissance requis pour le budget opérationnel;
- b) Un maintien du budget opérationnel à son niveau nominal de 2005-2006;
- c) Une augmentation nominale du budget opérationnel de 10 % par rapport au budget pour 2005-2006;

22. *Prie* le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention de fournir aux Parties une indication des incidences en matière de personnel, ainsi que des incidences financières des recommandations qui ont été transmises à la Conférence des Parties, à ses futures réunions;

23. *Prie* le(s) chef(s) du secrétariat de la Convention d'entreprendre, comme suite à la décision relative à l'emplacement du secrétariat et à l'expérience acquise dans le cadre d'autres accords internationaux et institutions internationales, et dans la limite des ressources disponibles, une étude des avantages et inconvénients qu'il y aurait à utiliser l'euro, le franc suisse ou le dollar comme monnaie pour les comptes et les budgets de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties à sa troisième réunion.

Tableau 1
Budget opérationnel pour 2005 et budget opérationnel indicatif pour 2006
(dollars E.-U.)

	2005	2006
Fonctionnement efficace de la Conférence des Parties		
<i>Deuxième et troisième Conférences des Parties</i>		
Services de conférence	435 536	435 536
Total partiel	435 536	435 536
<i>Première et deuxième réunions du Comité d'étude des produits chimiques</i>		
Services de conférence	110 372	110 372
Frais de voyage des experts	85 630	85 630
Total partiel	196 002	196 002
<i>Comité chargé de l'application</i>		
Réunion d'un groupe de travail spécial	20 000	0
Services de conférence	0	0
Frais de voyage des experts	0	0
Total partiel	0	0
Etude du mécanisme financier	100 000	0
Automatisation des bureaux et bases de données		
Logiciels/Matériel informatiques	75 000	75 000
Consultants/Sous-traitances	20 000	20 000
Total partiel	95 000	95 000
Dépenses de secrétariat imprévisibles		
Administrateurs	1 462 800	1 710 400
Consultants	25 000	25 000
Appui administratif	475 125	475 125
Frais de voyage en mission	100 000	100 000
Matériel et locaux	40 000	40 000
Divers	47 000	47 000
Total partiel	2 149 925	2 397 525
Total activités	2 996 463	3 124 063
Frais généraux d'administration (13 %)	389 540	406 128
Total partiel		
Activités et frais généraux d'administration	3 386 003	3 530 191
Réserve du Fonds de roulement (8,3 %)	281 038	11 968
Total Budget opérationnel	3 667 041	3 542 159
Contribution du pays hôte	1 444 043*	1 444 043*
Montant total des dépenses couvertes par les contributions	2 222 998	2 098 116

Tableau 2
Barème indicatif des quotes-parts pour la répartition des contributions pour 2005 et
des contributions provisoires pour 2006

	Barème des quotes- parts de l'ONU 2004-2006	Barème du Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 22 %, les pays dont la contribution est inférieure à 0,1 % ne contribuant pas	Contributions des pays	Contributions provisoires des pays
<i>Etats Membres</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>	2005	2006
Argentine	0,956	1,490	33 116	31 256
Afrique du Sud	0,292	0,455	10 115	9 547
Allemagne	8,662	13,498	300 055	283 199
Arabie saoudite	0,713	1,111	24 699	23 311
Arménie	0,002	0,010	222	210
Australie	1,592	2,481	55 148	52 050
Autriche	0,859	1,339	29 756	28 084
Belgique	1,069	1,666	37 031	34 950
Bénin	0,002	0,010	222	210
Bolivie	0,009	0,014	312	294
Brésil	1,523	2,373	52 757	49 794
Bulgarie	0,017	0,026	589	556
Burkina Faso	0,002	0,010	222	210
** Burundi	0,001	0,010	222	210
Cameroun	0,008	0,012	277	262
Canada	2,813	4,383	97 444	91 969
Côte d'Ivoire	0,010	0,016	346	327
Danemark	0,718	1,119	24 872	23 475
El Salvador	0,022	0,034	762	719
Emirats arabes unis	0,235	0,366	8 141	7 683
Equateur	0,019	0,030	658	621
Espagne	2,520	3,927	87 294	82 390
Ethiopie	0,004	0,010	222	210
Finlande	0,533	0,831	18 463	17 426
France	6,030	9,396	208 882	197 147
Gabon	0,009	0,014	312	294
Gambie	0,001	0,010	222	210
Ghana	0,004	0,010	222	210
Grèce	0,530	0,826	18 359	17 328
Guinée	0,003	0,010	222	210
Guinée équatoriale	0,002	0,010	222	210
Hongrie	0,126	0,196	4 365	4 119
* Iles Cook	0,001	0,010	222	210
Iles Marshall	0,001	0,010	222	210
** Iran (République islamique d')	0,157	0,245	5 439	5 133
Italie	4,885	7,612	169 218	159 712
Jamahiriya arabe libyenne	0,132	0,206	4 573	4 316
Jamaïque	0,008	0,012	277	262
Japon	19,468	22,000	489 060	461 585
Jordan	0,011	0,017	381	360
Kirghizstan	0,001	0,010	222	210
Lettonie	0,015	0,023	520	490
** Libéria	0,001	0,010	222	210

	Barème des quotes-parts de l'ONU 2004-2006	Barème du Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 22 %, les pays dont la contribution est inférieure à 0,1 % ne contribuant pas	Contributions des pays	Contributions provisoires des pays
Liechtenstein	0,005	0,010	222	210
Lituanie	0,024	0,037	831	785
Luxembourg	0,077	0,120	2 667	2 517
** Madagascar	0,003	0,010	222	210
Malaysia	0,203	0,316	7 032	6 637
Mali	0,002	0,010	222	210
Mongolie	0,001	0,010	222	210
Nigéria	0,042	0,065	1 455	1 373
Norvège	0,679	1,058	23 521	22 200
Nouvelle-Zélande	0,221	0,344	7 656	7 225
Oman	0,070	0,109	2 425	2 289
Panama	0,019	0,030	658	621
Paraguay	0,012	0,019	416	392
Pays-Bas	1,690	2,633	58 542	55 254
République	0,183	0,285	6 339	5 983
République arabe syrienne	0,038	0,059	1 316	1 242
République de Corée	1,796	2,799	62 214	58 719
République démocratique populaire lao	0,010	0,016	346	327
République-Unie de Tanzanie	0,006	0,010	222	210
Roumanie	0,060	0,093	2 078	1 962
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,127	9,548	212 242	200 319
Rwanda	0,001	0,010	222	210
Samoa	0,001	0,010	222	210
Sénégal	0,005	0,010	222	210
Slovénie	0,082	0,128	2 841	2 681
Suède	0,998	1,555	34 571	32 629
Suisse	1,197	1,865	41 465	39 135
Suriname	0,001	0,010	222	210
Tchad	0,001	0,010	222	210
Thaïlande	0,209	0,326	7 240	6 833
Togo	0,001	0,010	222	210
Ukraine	0,039	0,061	1 351	1 275
Uruguay	0,048	0,075	1 663	1 569
Communauté européenne	2,500	2,500	55 575	52 453
	70,317	100,000	2 222 998	2 098 116

Source : Cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, point 124 de l'ordre de jour, Document A/RES/58/1 B

* N'est pas Etat Membre de l'ONU et n'a donc pas de quotes-parts. Le taux appliqué est celui qui est appliqué aux autres petits Etats insulaires.

** Etat Membre qui deviendra Partie au 1^{er} janvier 2005

Montant total du budget opérationnel pour 2005	3 667 041	
Contributions du pays hôte	1 444 043	Soit 1,2 million d'euros
Total couvert par les quotes-parts	2 222 998	
Montant total du budget opérationnel pour 2006	3 542 159	
Contributions du pays hôte	1 444 043	Soit 1,2 million d'euros
Total couvert par les quotes-parts	2 098 116	

Contribution du pays hôte établi à l'aide du taux de change de l'Organisation des Nations Unies (0,831) pour septembre 2004

Tableau 3
Tableau d'effectif du secrétariat de la Convention

Catégorie et classe		Budget 2005	Budget 2006
A.	Administrateur		
	¹ D-1	0,5	0,5
	P-5	2	2
	² P-4	4	4
	P-3	3	5
	P-2	2	2
	Total partiel	11,5	13,5
B.	Agents des services généraux	5,3	5,3
	TOTAL (A + B)	16,8	18,8

¹ On compte que le PNUE et la FAO financeront le poste de D-1 pour la durée restante du mandat.

² Comprend un fonctionnaire de finance dont le poste est financé par les dépenses d'appui au programme.

Tableau 4
Montant estimatif des dépenses destinées aux activités financées par le Fonds d'affectation spéciale alimentées par des contributions volontaires
(dollars E.-U.)

		2005	2006
Frais de voyage des participants			
	Frais de voyage des participants à la Conférence des Parties	352 039	369 641
Total partiel activités		352 039	369 641
Frais généraux d'administration (13%)		45 765	48 053
Total		397 804	417 694
Facilitation de la mise en œuvre de la ratification			
	Assistance technique	255 000	400 000
	Matériel imprimé	43 000	45 150
	Site Internet	10 000	10 500
Total partiel activités		308 000	455 650
Frais généraux d'administration (13%)		40 040	59 235
Total		348 040	514 885
Montant total des activités financées par le Fonds d'affectation spéciale alimentées par des contributions volontaires		745 844	932 579